



Madrid, le 6 mai 2022

CIRCULAIRE ICCAT n° 2881 / 2022

OBJET : 15^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'ÉLABORER DES MESURES DE CONTRÔLE INTÉGRÉ (IMM) *(en ligne, 8-10 juin 2022)*

Suite à la circulaire ICCAT n°9260/2021 du 20 décembre 2021, j'ai le plaisir de vous annoncer que la 15^e réunion du Groupe de travail sur les mesures de gestion intégrée (IMM) aura lieu du 8 au 10 juin 2022. Cette réunion se tiendra en ligne par le biais de la plateforme Zoom entre 11h et 17h, heure de Madrid, avec une pause d'une heure vers 13h30.

Afin d'organiser la réunion en ligne, les chefs de délégation sont priés d'informer le Secrétariat de la composition de leur délégation au plus tard le **1er juin 2022**. Les participants doivent également s'inscrire à la réunion le **1er juin 2022** au plus tard en utilisant le formulaire d'inscription en ligne qui sera bientôt disponible sur la [page des réunions actuelles de notre site web](#).

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Le Président du PWG fournira un ordre du jour annoté à distribuer peu avant la tenue de la réunion. Entre-temps, toute CPC souhaitant soumettre un document pour examen par le Groupe de travail IMM est priée de le faire le plus tôt possible. L'ordre du jour et les autres documents de réunion seront publiés dans le [Dossier de documents OwnCloud](#) au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission : E. Penas Lado
Première vice-Présidente : Z. Driouich
Deuxième vice-Président : R. Chong
Présidents des Sous-commissions 1 à 4
Président du SCRS : G. Melvin

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Présidente du STACFAD : D. Warner-Kramer
Vice-Président du SCRS : H. Arrizabalaga

– **Chefs de délégation**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

PIECE JOINTE :

Ordre du jour provisoire de la réunion du Groupe de travail IMM.



**15^e RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'ELABORER
DES MESURES DE CONTROLE INTEGRE (IMM)**

(en ligne, 8-10 juin 2022)

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Désignation du rapporteur.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions.
4. Examen des programmes de document statistique et de documentation des captures (SDP/CDS) :
 - a) Examen des progrès réalisés par le Groupe de travail ad hoc sur un système de documentation des captures (CDS) et de toute action nécessaire de la part du Groupe de travail IMM.
 - b) Examen des progrès réalisés par le Groupe de travail technique sur l'eBCD et de toute action nécessaire de la part du Groupe de travail IMM.
5. Examen des mesures relatives au suivi et à l'inspection et des responsabilités de l'État du pavillon :
 - a) Examen des progrès réalisés par le Groupe de travail sur les systèmes de surveillance électronique (WG-EMS) et de toute action nécessaire de la part du Groupe de travail IMM.
 - b) Examen de la future révision de dispositions spécifiques de la Rec. 21-08 et d'une discussion préliminaire éventuelle.
 - c) Examen des progrès réalisés par le Groupe de travail ad hoc sur les normes du travail et de toute action nécessaire de la part du Groupe de travail IMM.
 - d) Examen des demandes de clarification concernant les mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.
6. Embarquement et inspection en mer :
 - a) Mise à jour du programme pilote sur l'échange volontaire de personnel d'inspection et l'observations de navires.
7. Mesures du ressort de l'État du port :
 - a) Évaluation des résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI/OIT sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes (Torremolinos, Espagne, 23-25 octobre 2019).
8. Mesures concernant l'inscription des navires :
 - a) Mise à jour sur l'évolution du processus d'inscription croisée de navires IUU.
9. Progrès sur les questions identifiées dans le cadre de l'examen des performances.
10. Autres questions.
11. Adoption du rapport et clôture.